

Communiqué de presse

Zurich, le 10 décembre 2021

GastroSuisse demande des mesures plus efficaces que la règle des «2G»

Comme il l'a communiqué dans sa conférence de presse de ce jour, le Conseil fédéral veut introduire une généralisation de la règle limitant l'accès aux personnes vaccinées ou guéries ou même un lockdown. A l'instar de ce qui se passe dans les pays voisins, cette règle dite des «2G» ne servira pas à grand-chose et n'empêchera pas un confinement. C'est pourquoi GastroSuisse cherche à nouveau le dialogue et souhaite pouvoir s'entretenir le plus rapidement possible avec le Conseil fédéral pour discuter de mesures alternatives.

Il y a une semaine encore, le Conseil fédéral avait fait preuve de mesure. Maintenant, seulement une semaine plus tard, il vient d'annoncer lors de sa conférence de presse de ce jour qu'il veut introduire une généralisation de la règle des «2G» et, de plus, élargir l'obligation du port du masque. Pour la restauration, le Conseil fédéral envisage même une nouvelle fermeture. GastroSuisse rejette ces propositions du Conseil fédéral. «Jusqu'à présent, la fermeture de certaines branches n'a pas eu d'effet durable sur la transmission des infections. De plus, la limitation aux personnes vaccinées ou guéries conduit à une fausse sécurité», dit Casimir Platzer, président de GastroSuisse. Ainsi, l'application de la règle des «2G» risque même d'être contreproductive et ne saurait empêcher un confinement. C'est la raison pour laquelle les épidémiologistes ne la considèrent pas non plus comme suffisante. L'instauration de la règle des «2G» dans l'hôtellerie-restauration n'a pas non plus eu l'effet escompté dans les pays voisins.

GastroSuisse propose des mesures efficaces

GastroSuisse demande des mesures plus efficaces que la limitation de l'accès aux personnes vaccinées ou guéries et les fermetures partielles. La Fédération de la branche approuve des alternatives à la règle des «2G». Il pourrait s'agir de restrictions de capacité sur une base volontaire, comme cela a été accepté pour d'autres branches, ou de la réintroduction d'une limitation des heures d'ouverture le soir. Il est essentiel que les établissements de l'hôtellerie-restauration puissent choisir entre la règle des «2G» et la restriction de capacité. Le Conseil fédéral est instamment prié d'entamer un dialogue avec les branches concernées. GastroSuisse quant à elle va discuter des mesures avec ses associations cantonales.

Une nouvelle fermeture n'est plus supportable

L'existence de nombreux établissements est déjà menacée. Une nouvelle fermeture n'est plus supportable, d'autant plus qu'il n'y a toujours pas de solutions d'indemnisation. A cela s'ajoute le fait que l'insécurité dans la population a déjà conduit à beaucoup d'annulations et des réservations qui ne se feront pas. Les établissements de l'hôtellerie-restauration ont peur de ne plus pouvoir payer les salaires de leurs collaborateurs. «La pandémie ne pourra être vaincue uniquement sur le dos d'une branche. Il faut tirer les leçons du passé», précise C. Platzer. Le maigre succès d'une telle fermeture partielle ne justifie aucunement les coûts engendrés pour la branche concernée. Dès le début de la pandémie, l'hôtellerie-restauration

a fait de nombreux sacrifices. Il s'agit maintenant de tout essayer pour éviter une fermeture de la branche. D'autres secteurs de la vie où les chiffres de contamination sont élevés doivent enfin prendre leurs responsabilités.

Si le Conseil fédéral devait introduire la règle des «2G» pour l'hôtellerie-restauration, GastroSuisse exige de la limiter au moins à un certain groupe d'âge. Il n'est pas proportionnel d'exclure une grande partie des jeunes de la vie publique, alors que ceux-ci ne surchargent pas les hôpitaux.

Contact

Casimir Platzer, président de GastroSuisse

Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis plus de 125 ans. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.